



N° adhérent : Nom :

Prénom :

Merci de bien vouloir remplir lisiblement cette fiche de préférence en majuscules

Adresse		CP	Ville
Tél. fixe :	Tél. portable :	Email important pour recevoir nos newsletters	

AGREMENT : Nombre d'accueils autorisés :

EMPLOYEUR :

Assistant maternel

Parents employeurs

Maison d'Assistants Maternels

Crèche familiale

Assistant familial

Aide Sociale à l'Enfance du Gard

Autre :

Particularité :

Retraité (pour vous permettre de continuer à bénéficier de la complémentaire santé)

Couple d'adhérents exerçant la même profession, remplir une fiche d'adhésion par personne - nom et prénom du conjoint adhérent :

Extension optionnelle accompagnement : Premium - Exclusive (voir au dos de la fiche, en bas)

Remplir très minutieusement cette fiche d'adhésion

(nous vous conseillons de garder une photocopie)

L'envoyer à l'adresse ci-contre, accompagnée des **trois éléments** suivants **obligatoires pour valider votre adhésion**

(cocher les cases pour ne rien oublier et entourer les sommes choisies) :

La copie de votre agrément pour les nouveaux adhérents ou son dernier renouvellement pour tout changement,

Pour l'adhésion **ADAAMFAG**, un chèque à l'ordre de ADAAMFAG de : individuel **15 €**
ou couple **23 €**

Pour l'adhésion **UFNAFAAM** et l'assurance, un chèque à l'ordre de UFNAFAAM de : retraité : **15 €** vous permet de bénéficier de la complémentaire santé.

individuel, formule de base : **47 €** ou avec option AUTO : **80 €**

couple, formule de base : **62 €** ou avec option AUTO : **95 €**

ATTENTION : les demandes d'adhésion incomplètes ne seront pas validées

NE PAS METTRE D'AGRAFE – NE PAS ENVOYER EN RECOMMANDÉ

Sauf indications particulières, les chèques ADAAMFAG seront encaissés à partir du 15 janvier 2023

Adresse retour & renseignements adhésion :
ADAAMFAG
19 rue Louis Feuillade
30900 NIMES
francoise.bertho@neuf.fr
06.67.01.47.17

Cadre réservé à l'ADAAMFAG

Rem .

ASS.

Attes.

Date :

Signature :

LES SERVICES ouverts par le paiement de l'adhésion :

- Une permanence téléphonique, écoute, soutien, conseils en cas de problèmes ou de litiges
- Des informations relatives à nos métiers par mail et sur notre page Facebook, un site Internet
- Une assurance de groupe avec une aide pour établir la déclaration de sinistre en lien avec l'UFNAFAAM qui le traitera avec l'assureur
- Une complémentaire santé à tarif de groupe
- Un agenda professionnel pour les assistants maternels conçu par des assistants maternels
- Un guide d'évaluation et d'accompagnement de l'accueil d'un enfant, pour les assistants familiaux
- Différents fascicules sur nos métiers et pour les MAM (Maison d'Assistants Maternels)
- Pour les assistants maternels, tarif préférentiel sur contrats de travail et d'accueil (le premier gratuit) et des modèles de bulletin de salaire

TARIFS du chèque UFNAFAAM 2023

Le contrat d'assurance court de la date d'adhésion jusqu'au 31 décembre 2023

Cotisation membre retraité :	15 €
Formule de base (RCPJ) Individuelle : cotisation UFNAFAAM de 15 € + 32 € d'assurance (Responsabilité Civile Professionnelle et Juridique + Dommages aux biens + Ecoute et Soutien UF)	47 €
Formule de base (RCPJ) Couple : cotisations UFNAFAAM à 15 € par personne + 32 € d'assurance (Responsabilité Civile Professionnelle et Juridique + Dommages aux biens + Ecoute et Soutien UF)	62 €
Formule Individuelle (47 €) + Option RC Auto Mission à 33€	80 €
Formule Couple (62 €) + Option RC Auto Mission à 33€	95 €

Pour les MAM

La délégation d'accueil est automatiquement comprise lorsque l'assistant maternel exerce en MAM, à condition bien sûr que chaque professionnel soit adhérent.

Possibilité de souscrire une assurance pour LOCAL MAM habitation ; 1,47 €/m² et par an.

Assurance auto mission occasionnelle.

Réservée pour les MAM qui louent ou se font prêter un véhicule pour transporter ponctuellement les AM et les personnes confiées à ces derniers pour 2 à 3 sorties ponctuelles par an.

15 €

Option indemnités journalières MAM (par professionnel).

En cas de sinistre impliquant une fermeture de la MAM, une assurance est proposée pour combler cette perte de salaire.

123€ / an

EXTENTIONS OPTIONNELLES ACCOMPAGNEMENT (à ajouter au montant du chèque UFNAFAAM)	Classique 0 €	Prémium 35 €	Exclusive 55 €
Réponse aux questions par téléphone ou par mail	★	★	★
Conseils pour l'élaboration d'une lettre	★	★	★
Simple vérification d'un calcul envoyé	★	★	★
Information sur la loi	★	★	★
Transmission d'un document à la demande	★	★	★
Travail de recherche pour l'adhérent	★	★	★
Ecriture d'un courrier à la demande de l'adhérent		★	★
Calcul de la mensualisation ou des congés avec les données de l'adhérent		★	★
Par souhait de l'adhérent, intervenir directement avec son employeur			★